

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 10 janvier 2011 portant dissolution du cercle mixte  
de gendarmerie de Niort (Deux-Sèvres)**

NOR : IOCJ1100396A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu l'article R. 3412-6 du code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1999 portant création des cercles mixtes de gendarmerie,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le cercle mixte de gendarmerie de Niort (Deux-Sèvres) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Article 2

Le général, commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le contrôleur général des armées,  
directeur des soutiens et des finances,*  
J.-R. REBMEISTER

*Le général,  
sous-directeur administratif et financier,*  
J.-P. RIDAO